Application de l'article 47 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de T. SCHUERMANS, Conseiller communal, relative aux amendes

Le représentant des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordiger van de inwoners geeft lezing van de volgende tekst:

Le comité de quartier Clémenceau, à Cureghem, prend la parole ce soir. Un bon capitaine ne se juge pas à ses discours sur le pont, mais à l'état de son bateau quand la tempête frappe. Ce soir, nous allons vous parler de l'état du bateau.

Sur le terrain, à Cureghem, comme ailleurs, les habitants constatent, semaine après semaine, des équipes trop peu nombreuses, du matériel vétuste ou mal entretenu, des tournées annulées faute de personnel disponible. Ce ne sont pas des impressions, ce sont des manques concrets, mesurables, que n'importe quel audit sérieux peut chiffrer en quelques semaines.

Et en interne, des agents nous parlent. Certains ont quitté le service, d'autres demandent leur mutation, n'importe où, pourvu que ce soit ailleurs, d'autres encore décrivent un absentéisme qui s'installe, une lassitude, parfois des mots plus durs encore, des pressions, du harcèlement. Nous le disons avec la prudence qui s'impose car nous ne sommes ni médecins ni enquêteurs, et nous ne pouvons pas certifier chacun de ces témoignages un par un.

On pourrait nous opposer que nous ne pouvons rien prouver de tout cela, c'est exact, et nous ne prétendons pas le contraire. Mais l'accumulation, elle, est un fait. Des départs, des demandes de mutation, des équipes sous-dotées, du matériel qui manque, un absentéisme que plus personne ne semble maîtriser. Cette accumulation ne prouve pas chaque témoignage pris isolément. Elle prouve autre chose, tout aussi sérieux, à savoir qu'un service est en crise, et qu'aucun audit indépendant n'a, à ce jour, été commandé pour en établir les causes exactes. C'est précisément ce vide que nous venons combler ce soir.

Et d'ailleurs, la charge de la preuve ne devrait pas peser sur nous, ce n'est pas à des citoyens de démontrer, un par un, que ce service est mal géré, c'est au Collège de démontrer qu'il est bien géré. Un audit indépendant permettrait justement de trancher, dans un sens comme dans l'autre.

Depuis des mois, on nous explique ces difficultés par l'insécurité, les dealers, les menaces, un climat de rue devenu plus dur. Ce sont des réalités et elles méritent d'être prises au sérieux, pour les agents qui les vivent au quotidien. Mais l'insécurité ne peut pas devenir l'explication à tout. Elle n'explique pas les départs, ni les demandes de mutation, ni le manque de matériel. À un moment, il faut distinguer ce qui relève du contexte et ce qui relève de la gestion.

Posons-nous une question de bon sens. Dans n'importe quelle entreprise, n'importe quel hôpital, n'importe quelle école, un service qui perdrait autant de personnel, verrait autant de demandes de mutation, et cumulerait de tels manques matériels, ferait l'objet d'un audit. Immédiatement ! Pas par défiance envers ses équipes, mais par responsabilité envers elles. C'est exactement ce que nous demandons ce soir. Rien de plus que ce que ferait n'importe quel employeur sérieux.

On nous opposera peut-être qu'un audit prend du temps, coûte de l'argent, jette le doute sur toute une équipe. Nous répondons ceci : le silence coûte plus cher. Chaque départ non expliqué, c'est de l'expérience perdue et une nouvelle personne à former. Et si l'audit ne révèle rien d'anormal, tant mieux, il aura au moins rassuré tout le monde, agents comme habitants.

1. Le Collège commanditera-t-il un audit indépendant et externe du service « Propreté », portant sur les effectifs réels sur le terrain, l'état et l'entretien du matériel, le taux d'absentéisme, le turn-over du personnel et les demandes de mutation depuis le début de la législature ?

2. Le Collège a-t-il connaissance de faits de mal-être, de pression ou de harcèlement au sein du service ? Une analyse des risques psychosociaux, telle que l'impose la législation sur le bien-être au travail, a-t-elle été menée ces dernières années ? Le service dispose-t-il d'une personne de confiance clairement identifiée et accessible ?

3. Quels moyens humains, matériels et budgétaires sont aujourd'hui réellement alloués au service, et comment ont-ils évolué depuis le début de la législature ?

4. Le Collège s'engage-t-il à publier les résultats de cet audit, avant la fin de l'année, ainsi qu'un plan d'action daté et chiffré ?

Nous savons que le Collège peut, plutôt que de répondre ce soir, proposer une médiation citoyenne, comme le permet votre propre règlement d'ordre intérieur. Si tel est son choix, nous l'accepterons, à une condition, qu'elle s'accompagne d'un calendrier précis et de résultats rendus publics. Une médiation sans échéance ne serait qu'une autre façon de gagner du temps.

Mais soyons honnêtes, même des réponses complètes à ces quatre questions ne suffiront pas à elles seules. Un audit qui confirme une crise ne sert à rien s'il n'est suivi d'aucune conséquence.

Si cet audit confirme ce que tant de signaux annoncent déjà, à savoir un service sous-doté, mal équipé, à bout de souffle, et une ligne de gestion incapable de le redresser, alors le Collège devra en tirer les conséquences. Nous demandons, dans cette hypothèse, un retrait, au moins temporaire, de la compétence « Propreté » confiée à l'échevin actuel, le temps qu'un redressement soit mené, sous une autre autorité.

Ce n'est pas une demande de vengeance, c'est une question de responsabilité. Un service public à bout de souffle ne se répare pas en laissant les mêmes mains continuer à le diriger.

Nous savons aussi qu'au-delà de cette salle, une tutelle régionale existe sur les Communes, exercée par « Bruxelles Pouvoirs Locaux ». Nous préférons, de loin, que ce dossier se règle ici, ce soir, entre Anderlechtois. Mais nous voulons que le Collège sache que nous connaissons l'ensemble des voies à notre disposition, et que nous sommes prêts à les emprunter si nécessaire.

Les agents de ce service méritent d'être entendus. Les habitants d'Anderlecht méritent un service qui fonctionne. Ce soir, nous demandons les deux à la fois.

P. POLANCO :

Je ne vais pas revenir sur cette motion parce qu'elle a été déposée bien avant l'été, lorsqu'elle a été reportée. Cependant, j'ai été étonnée par tous les amendements qu'elle a suscité car, lors du dernier Conseil communal, on m'a dit : *"Attends avec ta motion, on est en train de travailler dessus, on va venir avec quelque chose de vraiment constructif sur quoi on va pouvoir avancer."*.

Je suis interpellée par le fait que le « MR » a complètement transformé politiquement et administrativement plusieurs points essentiels de cette motion. Ainsi, il joue avec les mots en prônant la transparence mais en retirant plusieurs demandes concrètes de notre texte initial visant à clarifier la situation. Or, le « MR » demande une nouvelle étude, ce qui déplace le problème : il ne demande plus de rendre public les critères actuels, mais de lancer une nouvelle analyse des risques, alors que les citoyens demandent de la transparence, maintenant. Je trouve que l'amendement reporte la réponse à une expertise externe. On remplace une obligation de publication par une étude préalable pouvant prendre plus de 6 mois.

Aussi, se pose la question de l'égalité de traitement qui disparaît de la motion. Dans notre motion initiale, nous voulons garantir une application légale et cohérente des règlements communaux, alors que l'amendement, transforme cela par *"renforcer la cohérence, la traçabilité, l'harmonisation et la sécurité juridique"*.

On parlait également de médiation dans notre motion initiale, élément qui disparait dans l'amendement. Nous demandions une médiation comme un levier plus efficace et plus juste pour répondre au problème de propreté.

Nous avions également demandé de procéder à une analyse de risques mais l'amendement proposé par le « MR » demande simplement de poursuivre le suivi des

risques psychosociaux et de rappeler les dispositifs existants. L'amendement revient à dire *« continuons comme on le fait maintenant »*. L'analyse de risques implique un diagnostic structuré, alors qu'on ne sait pas ce que signifie le suivi des dispositifs existants.

Notre motion demandait pourtant quelque chose de simple : que les règles appliquées aujourd'hui soient rendues transparentes, que les citoyens soient traités de manière égale et que tout le monde sache clairement dans quelles conditions une médiation, une sanction ou un retrait de sanction peuvent être décidés. La version amendée par le « MR » remplace toutes ces exigences de transparence immédiate par une nouvelle étude juridique, atténue la demande d'égalité de traitement, supprime pratiquement la question de la médiation et réduit les engagements de communication et d'analyse des risques psychosociaux.

Nous ne sommes pas contre une analyse juridique mais celle-ci ne peut pas se substituer aux demandes. Face au « MR », le « PTB » n'a pas les mêmes conceptions de la transparence, de la démocratie et de l'égalité. Les amendements transforment une motion de transparence et d'égalité de traitement en une motion de formalisation administrative et de sécurité juridique, alors que pour le « PTB » la démocratie c'est faire participer les gens !

L. D'AGRO :

Je pensais vraiment que cet amendement général aurait pu rassembler tous les Conseillers communaux car il va bien plus loin que la motion initiale, en demandant l'analyse juridique approfondie de l'ensemble des règlements, ainsi que toute une série de critères.

Vous questionnez notre manque de transparence mais cet aspect est clairement indiqué dans le point 3 : *"À l'issue de l'analyse juridique et de la finalisation des procédures, rendre accessible au public, notamment sur le site internet communal, les principales règles des procédures applicables en matière de dépôts clandestins, en présentant de manière claire les principales étapes, les délais applicables, les obligations des personnes concernées, la distinction entre les différents instruments administratifs et les voies de contestation prévues par la réglementation. Le Collège veillera à assurer une diffusion adaptée de ces informations par des canaux communaux appropriés."* Je ne vois donc pas ce qui manque en termes de transparence.

Toujours en matière de transparence, une réunion des « Sections réunies du Conseil communal » a eu lieu il y a deux jours, présentée par l'Echevin de la « Propreté », et a permis une présentation complète, justement en complément et en réaction à la motion du « PTB ». Cela a aussi permis un développement du plan et de la trajectoire

que l'Échevin va mettre en place et va diriger avec ses équipes. Lors de cette réunion, on a vraiment pu voir un service coordonné. Vous et moi n'avons peut-être pas entendu la même chose, mais moi, j'ai vu un service coordonné, d'autant plus que les membres du service étaient présents, des personnes qui étaient vraiment motivées. Et, en matière de bien-être au travail, on avance également.

Voici les étapes principales du cheminement : on procède à l'analyse juridique, on finalise la formalisation des processus internes déjà en cours de réalisation, on insiste sur la transparence, on se focalise sur l'évaluation et la formalisation des procédures internes, ce qui n'était pas le cas auparavant, ensuite on renforce la cohérence, la traçabilité, l'harmonisation et la sécurité juridique. L'amendement général développe un paragraphe entier quant au bien-être au travail et le suivi des risques psychosociaux auxquels les agents pourraient être confrontés. Le cheminement en plusieurs étapes établi par l'Échevin n'oublie aucun aspect de la question.

Le point 6 stipule : *"Présenter, dans le cadre de la commission consacrée à la propreté prévue en octobre 2026, l'état d'avancement du travail de formalisation des procédures, les principales orientations du plan de propreté présenté en septembre 2026 ainsi que, dans la mesure de leur disponibilité, les premières étapes ou conclusions de l'analyse juridique précitée"*. Je pense que nous sommes vraiment dans un cheminement allant de la transparence à l'analyse juridique au renforcement des procédures internes. Il n'y a pas plus complet pour un grand service qui a beaucoup de travail et qui fait face à beaucoup de défis et d'enjeux.

Je défends l'amendement général car il est cohérent, pertinent et prend suffisamment en compte ce que demandent avant tout les citoyens en matière de propreté.

B. CHIHI :

Je vais essayer de faire le lien entre la proposition de motion, l'amendement proposé et l'interpellation citoyenne qui a pointé toute une série de problèmes. Sur le fond, on pourrait adopter l'amendement formulé par le « MR » mais des points sont gênants. Je propose qu'on en discute car, si ces points sont retravaillés, ils pourraient faire consensus pour l'ensemble des membres du Conseil communal.

Parmi les points, je rejoins ma collègue du « PTB », c'est le fait qu'il y a une formalisation excessive par le fait de prendre un bureau d'avocats et de travailler sur une analyse juridique alors que la demande est relativement simple car des critères existent déjà. L'objectif est de clarifier et de publier les critères appliqués en matière d'égalité de traitement entre citoyens. Je ne pense pas qu'il faut renvoyer ces mesures, avec un excès de formalisme, aux calendes grecques. L'amendement du « MR » donne le sentiment qu'on va vers une complexification du travail.

Le deuxième élément qui nous paraît beaucoup plus problématique est la question des ressources humaines, et c'est là que je fais le lien avec l'interpellation citoyenne. La motion initiale demandait justement qu'une analyse des risques en matière de bien-être au travail soit réalisée car on entend depuis un certain temps qu'il y a des problèmes dans les ressources humaines. On s'est déjà attardé sur la question de l'absentéisme il y a plusieurs mois. On a consté dans le département « Cadre de Vie », un taux d'absentéisme particulièrement élevé et on a ainsi interpellé la majorité à ce sujet. Il nous avait alors été indiqué que des plaintes avaient été déposées par des agents en 2024, qu'elles avaient été traitées et que, finalement, toute une série de recommandations faites par « Mensura » avaient été mises en place et appliquées. Entre-temps, on apprend, apparemment, que l'ensemble de ces recommandations n'a pas été appliqué. Pire, des témoignages édifiants proviennent d'agents qui ont démissionné ; ils ont envoyé un e-mail à l'ensemble du Collège. Ce mail nous est parvenu et il semblerait qu'il y ait des problèmes au niveau de la ligne hiérarchique et qu'il y ait des problèmes de discrimination et de harcèlement. Il est donc nécessaire d'objectiver la situation.

En tant que Conseiller communal, je ne prends parti ni pour l'un, ni pour l'autre mais je pose la question : qui a raison ? Est-ce le témoignage édifiant et les plaintes déposées, ou est-ce la réponse du Collège disant qu'il n'y a pas de souci ? Cet été, j'ai envoyé un e-mail au Secrétaire communal lui demandant une série de documents relatifs à la question des plaintes et au recommandations faites par « Mensura ». On m'a répondu qu'on ne pouvait pas transférer ces documents par respect du RGPD. J'ai donc renvoyé ma demande à l'ensemble de la majorité en disant qu'il est possible d'anonymiser tous les documents et de nous les renvoyer pour qu'on puisse avoir des éléments objectifs. Malheureusement, je n'ai toujours pas obtenu de réponse.

Entre-temps, on nous dit que tout va bien, mais les témoignages continuent à s'accumuler. Il y a deux jours, lors de la séance des « Sections réunies », un « Plan Propreté 2026-2030 » nous a été présenté. La première remarque que j'ai formulée est qu'il manque un vrai axe de gestion des ressources humaines. Comment peut-on faire pour améliorer le bien-être au travail, pour équiper correctement les agents et pour objectiver la problématique liée à ces sentiments de malaise et, potentiellement, de harcèlement ? On m'a même dit qu'un « team building » avait été organisé, auquel l'ensemble du service a été invité, et que tout le monde s'y est amusé. Toutefois, j'ai appris il y a deux jours que le service « Verbalisation » n'a pas été invité à ce « team building ». Est-ce que c'est normal ? Je ne pense pas car cel crée un sentiment malsain. Je n'ai pas suffisamment d'éléments pour objectiver la situation, mais j'ai l'impression qu'il y a un problème.

Au regard des potentiels problèmes relevés, cette demande d'analyse de risques psychosociaux est nécessaire afin d'objectiver la situation, sans prendre parti pour l'un

ou pour l'autre. Dans l'amendement du « MR », l'analyse des risques psychosociaux a totalement disparu. Nous demandons que la motion finale inclue un amendement de mise en place d'une analyse de risques psychosociaux ! Sur cette base-là, je pense que l'ensemble des groupes politiques, que ce soit le « PTB » ou le « MR », pourrait être unis autour d'un texte montrant aux agents qu'on s'intéresse à leur bien-être au travail.

T. SCHUERMANS donne lecture du texte suivant :

T. SCHUERMANS leest volgende tekst voor:

We hebben kennisgenomen van de nieuwe maatregelen rond netheid, met bijkomende camera's, meer controles en sensibilisering via pictogrammen in de openbare ruimte. Dat zijn stappen die we verwelkomen en waar we lang op hebben gewacht.

Toch blijven de resultaten op het terrein voorlopig uit. Dat blijkt ook uit verschillende acties die inwoners op het raadsplein organiseerden om de afvalproblematiek aan te kaarten.

Daarom heb ik volgende vragen:

1. Hoeveel extra camera's zullen worden geplaatst en tegen wanneer? Een aanzienlijk deel van het afval lijkt afkomstig van handelaars die hun afval verkeerd aanbieden of op de openbare weg achterlaten. Nochtans zijn handelaars verplicht een afvalcontract aan te gaan anders worden zij beboet volgens artikel 30 in het politiereglement (zie https://anderlecht.be/nl/handelaars-0)

2. Hoeveel controles op de verplichte afvalcontracten van handelaars werden uitgevoerd en hoeveel inbreuken werden er vastgesteld? Tot slot een vraag over het materiaal van onze straatvegers. Aan het Luchtvaartplein zorgen menselijke uitwerpselen al geruime tijd voor overlast. Ondanks meldingen blijft de situatie aanslepen.

3. Zal u ervoor zorgen dat de straatvegers over voldoende en aangepast materiaal beschikt om dergelijke situaties snel aan te pakken?

Madame l'Echevine B. COMER :

Vous demandez qu'on fasse une analyse de risques psychosociaux mais cette analyse est déjà faite. On ne l'a toutefois pas encore clôturée car un plan d'action suivra.

B. CHIHI :

Pourrait-on indiquer que le suivi de ce plan d'action sera présenté au Conseil communal afin qu'il ait une vue de ce qui est réalisé, ou pas ?

Madame l'Echevine B. COMER :

Il faut bien se rendre compte que le service « Verbalisation » est tout petit, il est ainsi très facile, même en anonymisant les documents, d'identifier les personnes. C'est très délicat mais on va néanmoins voir ce qu'on peut faire pour vous transmettre quelque chose qui peut vous être envoyé.

B. CHIHI :

On pourrait très bien aborder ce sujet en huis clos puisque nous avons tous un devoir de confidentialité.

P. POLANCO :

De quand date l'analyse ?

Madame l'échevine B. COMER :

Elle date de juste avant l'été.

T. SCHUERMANS donne lecture du texte suivant :

T. SCHUERMANS leest volgende tekst voor:

De afgelopen maanden konden we lezen dat de Gemeente Anderlecht voor ongeveer 550.000 euro aan boetes heeft uitgeschreven in de strijd tegen sluikstorten en zwerfvuil. Dat klinkt indrukwekkend, maar er is een belangrijk verschil tussen het uitschrijven van boetes en het daadwerkelijk innen ervan. Een boete heeft pas een afschrikkend effect wanneer ze ook effectief wordt betaald.

Daarom heb ik volgende vragen:

1. Welk bedrag van deze 550.000 euro werd inmiddels effectief geïnd?

2. Hoeveel dossiers bevinden zich momenteel nog in bezwaar, invordering of betwisting?

3. Welke maatregelen neemt de Gemeente om de effectieve inning van deze boetes te verzekeren?

4. Is de schepen van oordeel dat de inning vandaag voldoende efficiënt verloopt? Zo ja, op basis van welke indicatoren?

5. Kan de gemeenteraad een overzicht krijgen van de evolutie van zowel de uitgeschreven als de effectief geïnde boetes sinds het begin van deze legislatuur?

B. CHIHI donne lecture du texte suivant :

B. CHIHI leest volgende tekst voor:

Je reviens une nouvelle fois devant ce Conseil concernant la situation de la propreté à Cureghem, notamment dans le quartier Clemenceau situé aux abords des Abattoirs.

Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises dans cette enceinte. Depuis plusieurs mois, les constats sont les mêmes : dépôts clandestins, accumulation de déchets, rues insuffisamment nettoyées et, à certains moments, une situation devenue franchement indigne pour les habitants et les commerçants du quartier.

Et ce constat n'est pas uniquement celui de l'opposition, des habitants se sont plaints, des commerçants ont tiré la sonnette d'alarme, plusieurs Conseillers communaux sont intervenus sur le sujet, des membres de votre propre majorité ont également reconnu que la situation n'était plus acceptable.

Nous avons notamment pointé à plusieurs reprises la diminution du nettoyage en semaine, mais surtout le problème du nettoyage durant le week-end, et c'est là que la situation est particulièrement incompréhensible. Nous parlons d'un quartier qui accueille les Abattoirs et qui connaît, chaque week-end, une fréquentation de plusieurs dizaines de milliers de personnes. Une telle fréquentation exerce forcément une pression importante sur l'espace public et nécessite des moyens de nettoyage adaptés.

Vous avez demandé aux Abattoirs de prendre en charge le nettoyage de certaines rues adjacentes, c'est une partie de la réponse, mais cela reste largement insuffisant pour les riverains et pour l'ensemble du quartier. Les Abattoirs peuvent prendre leurs responsabilités par rapport à l'impact de leurs activités, mais cela ne peut pas se substituer à un véritable service public de nettoyage de l'espace public.

Il est donc incompréhensible que les moyens nécessaires ne soient pas mis en œuvre par la Commune pour assurer un nettoyage correct et régulier de ce quartier, particulièrement le week-end. Nous sommes aujourd'hui plusieurs mois plus tard et, avec la reprise de nos travaux, il me paraît donc nécessaire de faire le point. L'objectif

n’est pas de refaire tout l’historique de ce dossier, nous le connaissons, il s’agit maintenant de savoir ce qui a concrètement changé sur le terrain.

Monsieur l’Échevin, mes questions sont donc simples :

1. Quel est aujourd’hui le dispositif de nettoyage mis en place à Cureghem, particulièrement autour des Abattoirs, en semaine et le week-end ? A-t-il été renforcé depuis nos précédentes interpellations ?

2. Quel est le bilan de la prise en charge du nettoyage par les Abattoirs ?

3. Quelles mesures comptez-vous prendre à partir de septembre pour garantir durablement un niveau de propreté acceptable dans l’ensemble du quartier ?

Cela fait maintenant plusieurs mois que nous parlons de cette situation. Les habitants et les commerçants ont suffisamment alerté. Les constats ont été faits et refaits.

La question n’est plus de savoir si le problème existe, mais de savoir quand la Commune mettra enfin en place des moyens de nettoyage à la hauteur de la réalité et de la fréquentation de ce quartier.

B. CHIHI donne lecture du texte suivant :

B. CHIHI leest volgende tekst voor:

Il y a quelques mois, je vous interpellais concernant le retrait de l’outil « Pascal », qui permettait aux Anderlechtois de consulter les informations relatives au nettoiement des rues de notre commune.

Je souhaite rappeler que cet outil est né de l’initiative d’un collaborateur de l’administration communale, qui l’a développé en interne. Cette initiative avait ensuite été soutenue et poussée par l’ancien échevin de la « Propreté », permettant sa mise en ligne.

Cet outil constituait une véritable avancée en matière de transparence car chaque habitant pouvait vérifier quand sa rue avait été nettoyée et disposer d’informations concrètes sur les passages des équipes communales.

Mais lorsque des citoyens et des comités de quartier ont commencé à constater, à travers les données publiées, que certaines rues étaient peu ou pas nettoyées, ou que certaines informations ne correspondaient pas à la réalité constatée sur le terrain, l’outil a été retiré. Ce retrait avait provoqué beaucoup d’incompréhension et de frustration. Et cette transparence est d’autant plus nécessaire aujourd’hui.

De nombreux Anderlechtois.es se demandent aujourd'hui si leur rue est encore nettoyée régulièrement et si nous n'assistons pas, dans certains quartiers, à une diminution drastique de la fréquence du nettoyage.

Dans ce contexte, la Commune doit pouvoir apporter des réponses objectives. Un outil de monitoring accessible aux citoyens permet précisément de sortir des impressions et de vérifier concrètement la fréquence des passages et le nettoyage effectif des rues.

Lors de ma précédente interpellation, Monsieur l'échevin avait indiqué que le retrait de l'outil était temporaire, que certaines adaptations devaient encore être réalisées et qu'il serait prochainement remis en ligne. Plusieurs mois plus tard, ce n'est toujours pas le cas.

C'est d'autant plus incompréhensible que la mise à disposition d'un tel outil de suivi est prévue dans l'accord de majorité. Il ne s'agit donc plus seulement d'une demande des citoyens ou des comités de quartier, mais également d'un engagement pris par votre propre majorité.

À l'heure où les interrogations sur la fréquence du nettoyage se multiplient, il est essentiel d'assurer cette transparence.

Mes questions sont donc très simples :

1. Pourquoi l'outil « Pascal » n'a-t-il toujours pas été remis en ligne ?
2. Quelles adaptations restent encore à réaliser ?
3. Quand sera-t-il concrètement remis à disposition des citoyens ?
4. Le futur outil donnera-t-il accès aux mêmes informations concernant le nettoyage effectif des rues ?

A. HUSNAIN donne lecture du texte suivant :

A. HUSNAIN leest volgende tekst voor:

Depuis quelque temps, plusieurs panneaux ont été installés dans la commune afin de sensibiliser les citoyens aux dépôts clandestins et de rappeler le montant des amendes encourues.

Je souhaite attirer votre attention sur la formulation qui apparaît au bas de ces panneaux : « À l'initiative de l'échevin de la 'Propreté' Achille VANDYCK, avec le soutien du Collège communal d'Anderlecht ».

Ma question est simple : pourquoi avoir choisi de mettre personnellement le nom de l'échevin en évidence sur un support de communication officiel de la Commune ?

Lorsqu'une mesure est décidée et mise en œuvre par la Commune, avec le soutien du Collège communal et des services communaux, ne devrait-elle pas être présentée comme une action de la Commune d'Anderlecht, plutôt que de mettre en avant le nom d'un élu ?

Je souhaiterais donc savoir :

- Qui a proposé cette formulation ?
- A-t-elle été soumise et approuvée par le Collège communal ?
- Existe-t-il une règle interne concernant l'utilisation du nom ou de l'image d'un Echevin sur les supports de communication de la commune ?
- Pourquoi avoir choisi la formulation « à l'initiative de l'échevin Achille VANDYCK », plutôt qu'une formulation institutionnelle telle que « Initiative de la Commune d'Anderlecht – Service 'Propreté' » ?
- Le Collège estime-t-il que cette manière de communiquer est conforme au principe de neutralité de la communication institutionnelle ?

Et je voudrais également ajouter qu'avant de venir ce soir à ce Conseil communal, j'ai pu voir sur la page officielle Facebook d'Anderlecht que la page a posté ces affiches. Par contre, je n'ai pas pu lire la mention "à l'initiative de l'Échevin Achille VANDYCK". Pourquoi ? Est-ce que l'Administration est également est contre cela ? Je vous remercie.

Monsieur l'échevin VANDYCK donne lecture du texte suivant :

Mijnheer de schepen VANDYCK leest volgende antwoord voor:

Nous sommes d'accord qu'un Conseil sans question sur la Propreté ne serait pas un Conseil communal. Je vais donc essayer de répondre au mieux à toutes les questions.

Notre ligne est simple : nous ne voulons plus uniquement courir derrière les conséquences de la malpropreté. Nous voulons mieux organiser le service, mieux équiper nos agents, prévenir davantage, responsabiliser les acteurs concernés, renforcer les contrôles et surtout mesurer les résultats. Ce travail a bien entendu commencé dès ma prise de fonction le 1er décembre 2024.

C'est également tout le sens du « Plan Propreté 2030 » et de ses 38 axes d'action qui vous a été présenté.

Cureghem et le retour de l'équipe du week-end

Concernant Cureghem, personne ne nie la pression particulière qui existe dans ce quartier. La densité de population, l'activité commerciale, les « Abattoirs » et les flux importants de visiteurs ont évidemment un impact considérable sur l'espace public.

Nous travaillons donc avec les « Abattoirs » afin qu'ils prennent en charge également leur part de responsabilité concernant les conséquences de leurs activités sur les rues avoisinantes. Cela ne remplace évidemment pas le service communal. Il s'agit d'un dispositif complémentaire.

Je peux également confirmer que l'équipe de balayeurs du week-end sera remise en place durant le mois de septembre. Le service a perdu une partie importante des agents « Article 60 » dont il bénéficiait auparavant et nous reconstituons progressivement cette capacité opérationnelle. Durant le mois de septembre, plusieurs événements importants nécessitent également une mobilisation particulière de nos équipes, le Marché annuel, la journée sans voiture et des brocantes. Une fois ces échéances passées, l'équipe du week-end sera réactivée, notamment pour la vidange des corbeilles dans l'ensemble des parcs communaux et certaines rues prioritaires de Cureghem.

Les caméras

Concernant les caméras, notre objectif n'est certainement pas de rester au dispositif actuel. Le service « Propreté » dispose actuellement de 22 caméras mobiles. Nous prévoyons progressivement de plus ou moins doubler ce dispositif.

Mais notre ambition va plus loin. Nous voulons développer progressivement un véritable réseau de caméras fixes et connectées aux dernières normes.

L'objectif est de rajouter un système fixe au système où quelques caméras mobiles sont déplacées d'un point noir à l'autre et où les dépôts peuvent simplement se déplacer de quelques dizaines de mètres.

Les contrôles des commerces

Concernant les contrats de collecte des commerçants, nous ne disposons pas encore d'une statistique consolidée pour l'ensemble du territoire communal. Mais cela ne signifie absolument pas qu'aucun contrôle n'est réalisé.

Un contrôle effectué rue Brogniez, entre le boulevard Poincaré et la rue de Fiennes, permettait déjà de mesurer l'ampleur de la problématique. 70 commerces ont été contrôlés. Seuls 31, soit 44,3%, étaient en ordre de contrat au moment du contrôle. Onze nouvelles sociétés ont reçu une première demande de régularisation avec un délai de quinze jours. Treize établissements avaient déjà fait l'objet d'une sanction et doivent faire l'objet d'un nouveau passage afin de vérifier leur mise en conformité. Enfin, cinq

commerces ouverts ne disposaient d'aucune activité identifiable dans les données de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Ces résultats montrent deux choses. Premièrement, ces contrôles sont nécessaires. Deuxièmement, la méthode doit être modernisée. Aujourd'hui, chaque vérification nécessite encore énormément de travail manuel. Notre travail consiste une grande avancer car nous sommes en train de travailler sur la structure et la digitalisation de ce suivi, en collaboration notamment avec ma collègue, l'échevine du « Développement économique ». L'objectif est de disposer progressivement d'une vision plus complète des contrats de collecte et de concentrer le travail de terrain sur les situations réellement problématiques.

Les déjections humaines

Concernant la présence de déjections humaines, notamment au square de l'Aviation, nos agents de la « Propreté » interviennent bien entendu pour nettoyer l'espace public lorsqu'une telle situation se présente. Mais je veux être très clair sur un point : ce type de problématique ne peut pas être considéré uniquement comme une question de nettoyage.

Lorsqu'un même phénomène se répète quotidiennement, nous sommes aussi face à des enjeux de grande précarité, de santé publique, d'ordre et de sécurité. Il doit donc y avoir une intervention coordonnée avec les autres services et acteurs compétents. Je ne peux pas accepter comme seule réponse que les agents de la « Propreté » viennent, jour après jour, nettoyer les déjections humaines sans que l'on agisse parallèlement sur la situation qui les provoque.

Nos agents feront leur travail de nettoyage, comme ils le font déjà. Mais ils ne peuvent pas être les seuls à porter la réponse à une problématique qui dépasse très largement les compétences du service « Propreté ». Nous devons donc travailler de manière transversale comme je le répète très souvent afin que les services compétents en matière sociale, de prévention, de santé et de sécurité puissent également intervenir.

Les 550.000 euros de taxes

J'en viens maintenant aux quelque 550.000 euros de taxes établies en matière de propreté. Il faut ici faire une distinction essentielle. Une taxe établie n'est pas nécessairement une taxe déjà recouvrée. Je ne vais donc certainement pas présenter 550.000 euros de taxes établies comme 550.000 euros effectivement encaissés.

Les données concernant les montants réellement perçus, les contestations et les dossiers encore en recouvrement doivent se voir sur un délai de trois ans et les chiffres sont plus qu'encourageants car nous avons plus de 90% d'encaissement.

Du côté de la « Propreté », notre travail consiste essentiellement à garantir la qualité de la chaîne en amont : détecter l'infraction, identifier l'auteur, documenter correctement le dossier et permettre ensuite l'établissement de la taxe.

Au 1er semestre 2026, 621 dépôts avaient déjà été comptabilisés : 301 grâce aux caméras, 277 par la cellule de verbalisation et 43 par les équipes de collecte et les balayeurs. Notre objectif n'est pas de taxer pour taxer. Notre objectif est que celui qui abandonne ses déchets sache qu'il existe une réelle possibilité d'être identifié et sanctionné.

L'outil de planification

Concernant l'outil de planification des interventions, nous avions déjà discuté lors du Conseil communal du mois de juin 2026. Ce n'était en réalité rien d'autre qu'une phase de test menée en interne au sein du service et dont l'existence aurait, assez étrangement fuité. Notre « Plan Propreté » prévoit précisément une interface publique permettant au citoyen de mieux comprendre la planification des interventions. Mais l'ancienne version de l'outil n'était tout simplement pas exploitable dans cette perspective. Elle était difficilement utilisable et surtout impossible à maintenir correctement dans le temps pour pouvoir être proposée de manière fiable au public à ce jour.

Elle doit aussi passer par les vérifications nécessaires, notamment en matière de protection des données et donc par le DPO. Or, le poste de DPO est actuellement vacant, ce qui constitue également un élément dont nous devons tenir compte avant toute mise en ligne.

L'objectif est donc clairement d'utiliser davantage de données et de les montrer.

Les panneaux de sensibilisation

Concernant maintenant les panneaux relatifs aux sanctions, la formulation utilisée est : *« À l'initiative de l'Échevin de la « Propreté », Achille Vandyck, avec le soutien du Collège communal d'Anderlecht. ».*

Selon les informations transmises par l'administration, ce type de formulation existe à Anderlecht depuis plusieurs dizaines d'années. Il n'existe pas une formule institutionnelle unique imposée à toutes les Communes.

À Anderlecht, cette formulation rappelle simplement que l'initiative est portée par le membre du Collège compétent en la matière et qu'elle bénéficie du soutien du Collège communal. Cela ne transforme évidemment pas une politique communale en politique personnelle d'un échevin.

Mais la mention factuelle du membre du Collège responsable de la compétence ne constitue pas en elle-même une promotion personnelle.

Si cette formulation pose un problème en elle-même, pourquoi une pratique qui existe depuis des dizaines d'années devient-elle aujourd'hui soudainement un sujet d'interpellation lorsqu'elle est portée à mon initiative ? Vous avez vu passer de nombreuses initiatives portées par différents échevins ainsi que par le bourgmestre. Je m'interroge donc. Pourquoi est-ce uniquement lorsque mon nom apparaît que cette pratique semble soudainement vous poser un problème ? Si votre réponse porte sur le nombre de panneaux, je rappelle simplement que nous avons choisi de mener une campagne de grande ampleur afin que les sanctions soient visibles dans tous les quartiers de la commune d'Anderlecht.

En guise de conclusion, je terminerai simplement par ceci. Nous ne prétendons pas que tout est parfait. Cependant, le service « Propreté » est aujourd'hui engagé dans une transformation profonde face à la situation de danger dans nos rues. Nous réorganisons son fonctionnement. Nous modernisons le matériel. Nous sommes à l'écoute de l'ensemble des travailleurs du service « Propreté ». Nous organisons à présent un team building pour le département « Cadre de Vie », une fête de Saint-Nicolas et une fête de fin d'année, cela chaque année. Nous remettons en place une vraie équipe « week-end ». Nous renforçons les contrôles des commerces. Nous développons la verbalisation. Nous doublons progressivement les caméras mobiles. Nous développons « CortexIA » avec un outil public de planification ainsi qu'un indice de propreté. La philosophie de la nouvelle politique de la « Propreté » est finalement très simple : mieux organiser, mieux mesurer, mieux équiper, mieux nettoyer, mieux prévenir, mieux responsabiliser et mieux contrôler.

Le représentant des habitants :

Je suis tombé très bas, comme on en a l'habitude avec l'échevin, il contourne toujours nos revendications et nos droits ! nous continuerons à interpeller ici, autant de fois qu'il le faudra. Malheureusement pour vous, le terrain parle. Vous faites de la propagande alors que les trottoirs sont sales, que les poubelles débordent, sont saturées, vomissent et attirent des dépôts clandestins. Tout le monde tire la sonnette d'alarme et vous répondez avec votre propagande et vos pictogrammes, juste pour chercher une issue de secours.

Aujourd'hui, ce ne sont pas seulement les agents qui nous alertent, mais aussi les citoyens et les commerçants. Regardons la réalité, vous aviez un service qui fonctionnait à merveille en 2024, il y avait bien des lacunes, mais le service était complet et debout. Le service cherchait à s'améliorer et avait un itinéraire tracé par votre prédécesseur. Il fallait juste le suivre. Malheureusement, vous avez tout détruit, autant dans les quartiers qu'au sein de votre service.

Aujourd'hui, quelque chose ne va plus. Est-ce vous, est-ce les citoyens, est-ce votre service ? Vous nous parlez de contexte mais nous vous parlons de faits visibles sur le terrain.

Vous avez parlé du personnel en service cet été, mais il n'y a eu que trois, quatre ou cinq personnes par semaine sur tout Cureghem ; personne ne pourra me contredire car je les ai comptés, je les ai vus. Lorsque vous parlez de dix-sept personnes c'est complétement faux. Combien d'agents sont partis, combien ont demandé leur mutation, quel est l'absentéisme réel ? Ce sont des questions auxquelles vous ne répondez toujours pas. Surtout, que faites-vous lorsqu'un agent vient vous parler d'épuisement, de souffrance, de harcèlement ? L'aidez-vous ou le noyez-vous ?

J'espère vraiment qu'il y a encore un sens de l'humanité dans votre service. Il faut féliciter et donner de la reconnaissance aux agents qui effectuent leur travail chaque jour, et je les remercie infiniment car ils connaissent nos rues. Vous ne les valorisez pas, au contraire vous les humiliez. Ces agents connaissent la difficulté du service mais vous ne les écoutez pas, ça c'est la réalité. Certains sont aujourd'hui en grande souffrance, ils sont à bout, prêts à se mettre une corde autour du cou, mais vous ne les soutenez pas. Ils ont besoin d'être écoutés et non montré du doigt, et c'est ce que vous faites depuis votre arrivée, malheureusement.

Aujourd'hui, il y a un périmètre et des chiffres clairs. Surtout, des dates doivent être claires, mais tout cela est absent. Si vous n'adoptez pas cet audit c'est qu'il y a un problème derrière cela. Un service public, ne se protège pas en protégeant ceux qui le dirigent, un service public se protège en protégeant ceux qui le font vivre au quotidien, en protégeant les habitants et les commerçants.

T. SCHUERMANS:

Het lijkt mij interessant, mijnheer Vandyck, want inderdaad u heeft het "Netheidsplan" aan ons voorgesteld, om het toch ook op de ene of ander manier voor te stellen aan de verschillende buurtcomités in Kuregem. Ik denk dat de vraag rijst om daar gehoord te worden door u. Ik denk dat kan met de toelichting van uw plan, samen met de diensten, om te tonen dat die coördinatie, die samenwerking en de sancties die eraan verbonden zijn, dat die klaar staan voor Kuregem.

U gaf aan dat er, inderdaad, één grote controle is geweest in de Brogniezstraat, en ik vind dat supergoed. Het is een belangrijk signaal naar veel handelaars om aan te geven dat men niet zomaar een shop kan openen zonder daar de juiste papieren voor te hebben. Maar, ik kijk vooral uit naar schepen Benmrah, in haar functie als schepen van "Handel". U heeft een belangrijke opdracht om ook op die andere plekken, ik denk aan de hele buurt rond de Bergensesteenweg, dezelfde acties te verrichten. Ik kijk dus er enorm naar uit en ik ga u daar ook over verder interpelleren om daar iets aan te doen.

En, als laatste, wil ik toch nog aangeven aan meneer Vandyck dat, inderdaad, we kunnen niet verwachten dat de straatvegers menselijke uitwerpselen opkuisen, maar we kunnen ook niet verwachten dat de inwoners in onze straten dat moeten doen. In de De Meersmanstraat is er een bewoner die onlangs een foto heeft gemaakt van menselijke uitwerpselen, uitgesmeerd in een cirkel op zijn gevel; dat doet pijn aan het hart. Het is gewoon niet te verantwoorden dat die persoon dat moet opkuisen, ook al heeft hij zelf al afval geraapt in zijn eigen straat. We kunnen het niet maken om daar niks mee te doen. We kunnen het niet verantwoorden dat mensen zelf die uitwerpselen moeten opkuisen. Ik hoop dus dat we daar menselijk in kunnen zijn en dat we toch kijken vanuit de meerderheid naar goede oplossingen hiervoor.

A. HUSNAIN :

Bravo Monsieur l'Échevin pour cet art oratoire ; j'espère qu'avant la fin de la législature je pourrai vous surpasser en cet art. Serait-il possible, ne fût-ce que l'espace d'une semaine d'obtenir l'échevinat de la « Propreté » ?! Je serai présent 24 heures sur 24 pour balayer moi-même les rues d'Anderlecht car je suis tellement motivé de proposer des rues propres à mes concitoyens !

Les pictogrammes, affiches et autres publicités ne servent à rien. Si vous voulez que les citoyens votent pour vous, c'est uniquement votre travail qu'ils jugeront. En arriver au point où les citoyens demandent votre démission, est la preuve que quelque chose ne va vraiment pas, qu'il faudrait peut-être se remettre en question.

Les citoyens demandent un audit mais ne serait-il pas possible qu'un Conseiller de l'opposition observe en toute transparence, pendant une semaine ou un mois, ce qui se passe en interne dans le service « Propreté » pour suivre les balayeurs dans la rue et rencontrer les référents. Les chiffres annoncés par l'échevin, à savoir 31 commerces en ordre de contrat à la rue Brogniez, sont faux. Les échos que j'ai font état de 41 commerces, soit plus de la moitié ; 60% et non 43%. Pourquoi uniquement s'intéresser à une seule rue, pourquoi pas à d'autres axes commerciaux ?

B. CHIHI :

L'outil informatique « Pascal » permet aux citoyens de sélectionner une rue et de voir si le nettoyage a été réalisé, quel jour et à quelle fréquence. C'est un outil extrêmement intéressant pour le citoyen, qui permet aussi d'objectiver la situation et de vérifier la fréquence de nettoyage et de balayage. Or, il a été retiré. Aujourd'hui, vous donnez des explications mais pas encore de date de remise en fonction de cet outil informatique. Vous expliquez cela par un mauvais fonctionnement de l'outil mais ce n'est pas ce qui nous a été annoncé mardi lors de la Commission concernant la « Propreté » car on nous

a annoncé que le DPO *(Délégué à la protection des données)* devait encore le valide. Je ne suis pas juriste spécialisé en données de la vie privée mais je ne comprends toujours pas pourquoi un DPO doit valider la publication d'un outil qui, en aucun cas, reprend la moindre donnée à caractère privé ! J'ai le sentiment qu'on veut éviter que cet outil soit rendu public pour éviter que les citoyens puissent avoir accès à une information transparente qui leur montre la fréquence du nettoyage, parce qu'on sait que cela va poser des problèmes, qu'il y aura une remise en question et qu'il y aura des plaintes de la part des citoyens qui estimeront que les rues ne sont pas suffisamment nettoyées.

Pour moi, il y a aussi une question de motivation. Il s'agit d'un outil développé en interne par des agents de l'Administration communale et non des consultants extérieurs. Je me mets à la place des concepteurs : ils ont développé un outil, ils y ont passé du temps, ils ont travaillé et ont été soutenus par l'ancien Echevin de la « Propreté », Allan Neuzy, qui les a guidés dans ce travail mais, finalement, ils voient que leur travail ne sert à rien car il est mis au placard pour éviter que les citoyens ne se plaignent. Pour moi, cela démontre un problème de management. Comment peut-on motiver des agents si le travail qu'ils réalisent au quotidien n'est pas valorisé ? Je me pose des questions quant au bien-être au travail que nous avons abordé dans la proposition de motion.

Concernant le nettoyage et le balayage des rues à proximité des abattoirs, j'apprends avec soulagement que cela va être repris en septembre. L'échevin a indiqué dans sa réponse que cela concernera à la fois le vidage des corbeilles et le nettoyage de certaines rues, mais qu'en est-il concrètement : maintiendra-t-on l'ensemble du périmètre nettoyé comme avant la suppression du service du week-end instauré par le précédent Echevin de la « Propreté » ? Ou alors, y aura-t-il une restriction du nettoyage avec la remise en œuvre du nouveau nettoyage du week-end ?

Dernier élément, j'avoue avoir été déçu en Commission d'apprendre que la société « Abattoirs » n'avait pas encore ratifié cette convention. Je suis d'accord que la société prenne en charge une partie du nettoyage de la voirie mais, pendant plusieurs mois, peu de travail a été effectué à cause de la non-ratification de cette convention. J'ai l'impression qu'en supprimant le nettoyage lors du week-end par les ouvriers communaux à Cureghem, on a abandonné ce quartier. Je sais pertinemment que lors des jours de matchs de football au Parc Astrid, des ouvriers communaux nettoient les rues aux abords du stade, en collaboration avec les services internes du « RSCA ». Il y donc bien des ouvriers communaux mobilisés. Est-ce normal de continuer à effectuer ce nettoyage lors des week-ends autour du stade alors qu'on abandonne le nettoyage du côté de Cureghem et de Clemenceau, où les abattoirs attirent des dizaines de milliers de personnes pendant le week-end ? Cette réflexion me laisse extrêmement perplexe !

P. POLANCO :

Beaucoup de choses qui ont été dites, notamment par la « Team Fouad Ahidar », quant à l'art oratoire de Monsieur Vandyck qui a dit beaucoup de choses, ce qui rejoint ce que j'ai vu dans l'amendement de la motion : ce ne sont que des grands mots, mais vides dans la pratique. Que veulent-ils réellement dire dans la réalité ?

Par exemple, si nous avions auparavant 100 travailleurs et qu'aujourd'hui il n'y en a plus que 80, parce qu'on n'a pas renouvelé des contrats « Article 60 », cela fait toujours 20 travailleurs en moins et une charge de travail supplémentaire mise sur les autres travailleurs qui restent.

Je suis contente qu'une analyse psychosociale ait été faite et j'aimerais en avoir les résultats, surtout pour le département « Cadre de Vie ».

J'ai été contente d'assister à la Commission parce que j'y ai appris plein de choses et y ai aussi entendu plein de bonnes idées, comme les bulles à vêtements et à huiles. Malheureusement, dans tout le discours fait pour en montrer les avantages, j'ai constaté qu'il n'y a aucune solution à moyen terme.

Concernant les travailleurs, comment allez-vous faire pour en engager ? J'imagine bien que lorsque les travailleurs du lundi doivent ramasser tout ce qui ne l'a pas été durant le week-end, font face à une énorme charge de travail. Si l'analyse des risques psychosociaux a été bien faite, elle devrait normalement montrer cette charge de travail et cette charge mentale. Je rejoins entièrement l'interpellation citoyenne concernant la nécessité d'un audit du département « Cadre de Vie ».

Monsieur le Président Van Goidsenhoven :

Nous pouvons dès lors procéder au vote de l'amendement général, puis de la motion amendée. Il nous reste à formaliser un ajout à l'amendement général. Peut-on rappeler la phrase concernée, pour que les choses soient claires ?

Mevrouw de schepen B. COMER:

Men moet de volgende zin aan het algemeen amendement toevoegen: "Uitwerken van een actieplan naar aanleiding van de psychosociale risicoanalyse die gemaakt is op de referenten binnen het departement "Leefkader".".